

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Jacques SCHNEPF, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVAINÉ, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean-Philippe BESLER procuration à Clarisse CHARLET, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY, Hervé PRITRSKY procuration à Sylvain WEIL.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 10 octobre 2025.

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2025/005/006

Objet : Adoption du compte financier unique

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux documents budgétaires et comptables,

Vu l'article 242 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, instituant le **Compte Financier Unique (CFU)** à titre expérimental, et sa généralisation progressive,

Vu le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique,

Vu les instructions de la Direction Générale des Finances Publiques relatives à la mise en œuvre du CFU dans les collectivités locales,

Considérant la volonté de la commune de moderniser sa gestion financière et d'améliorer la lisibilité de ses comptes,

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre du CFU, qui permet de regrouper en un document unique le compte administratif et le compte de gestion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention.

Décide :

- **de mettre** en œuvre le **Compte Financier Unique (CFU)** à compter de l'exercice **2026**, en remplacement du compte administratif et du compte de gestion,
- **Autorise** M. le Maire à adresser à l'administrateur du Service de Gestion Comptable de Metz une **lettre d'intention** formalisant la volonté de la commune de passer au CFU,
- **Charge** M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme en lien avec les services de la DGFiP.

Pour extrait conforme, Vigy le 16 octobre 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

